



GM

FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GRUES MOBILES

PUBLIC VISÉ

Tout le personnel destiné à la conduite de Grue Mobile (G.M.) et possédant les aptitudes physiques et psychotechniques requises

PRÉ REQUIS

- Aptitude médicale pour la conduite de Grue Mobile
- Être âgé de 18 ans minimum

DURÉE

Nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous consulter

LIEU

Dans nos centres de formation ou dans vos locaux

ÉQUIPEMENTS STAGIAIRES

Prévoir des chaussures de sécurité ou bottes de chantier, casque, gants, vêtements de signalisation

OBJECTIFS

- Situer son rôle et sa responsabilité,
- Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et effectuer les opérations d'entretien courant qui sont de son ressort,
- Mettre en service et manipuler une Grue Mobile

Moyens pédagogiques

- Démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Ordinateur
- Vidéoprojecteur
- Support de cours
- Matériel pédagogique
- Espace d'évolution permettant de répondre à la recommandation de la CNAMTS R383m
- Grue Mobile

Moyens d'encadrement

- Formateur en Grue Mobile ou spécialisé sur cette thématique
- Le Groupe VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057

Contexte réglementaire :

Décret et arrêté du 2/12/98

Recommandation R383m de la CNAMTS

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Évaluation des compétences pour la conduite en sécurité de grue mobile
- Attestation de fin de formation
- Modèle d'autorisation de conduite à compléter par l'employeur «après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation»

Information complémentaire :

Une réactualisation doit avoir lieu au minimum tous les cinq ans et notamment après tout accident avec arrêt de travail.



GM

FORMATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GRUES MOBILES

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE

Règlementation

- Connaître les bases de la réglementation applicable aux grues mobiles, documents à présenter lors des contrôles, rôles des différents organisme IT, CRAM, OPPBTP,
- Les rôles et responsabilités du Chef de chantier, chef de manœuvre, du conducteur, de l'élingueur.

Classification et technologie

- Les principaux types de grues mobiles,
- Les caractéristiques principales : les principaux composants, les différents mécanismes,
- Le fonctionnement : des organes de service, des dispositifs de sécurité.

Sécurité

- Les principaux risques : chute de la charge, renversement, heurts, environnement (vent, lignes électriques, obstacles...) énergie mise en œuvre,
- Risques particuliers (travaux maritimes, ferroviaires).
- Lire et comprendre une plaque de charges, abaque, tableau, les aides à la conduite,
- Les règles de stabilité : appuis, évaluation des charges, conditions d'équilibre, les règles d'élingage,
- Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.

FORMATION PRATIQUE

- L'adéquation,
- Les vérifications,
- La conduite et la circulation,
- Le positionnement,
- Les manœuvres,
- La maintenance.

Évaluation des compétences pour la conduite en sécurité des Grues Mobiles